

PREAVIS N° 12/2015

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Budget 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le comité de direction de l'association de communes "SDIS Nyon-Dôle" a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2016. Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Conformément à l'article 35 des statuts de notre association, le budget doit être approuvé par le conseil intercommunal avant le 30 septembre.

Ce troisième exercice comptable, établi dans le courant de la deuxième année de fonctionnement du SDIS, peut maintenant se fonder sur un exercice comptable complet (comptes 2014). Un cadrage budgétaire a été effectué à tous les stades de la préparation de ce budget.

Le comité de direction est satisfait de pouvoir présenter un budget stable, qui correspond aux chiffres articulés dans le préavis de création du SDIS, ainsi que ceux du budget 2015. Le plan comptable développé et validé par le service des finances de la commune boursière de l'association (commune de Nyon) est parfaitement en adéquation avec le budget établi.

Le budget a été préparé dans une perspective d'économie de moyens, en recherchant les effets de synergie chaque fois que cela était possible, sans perdre de vue la nécessité de disposer des moyens nécessaires à la fourniture des prestations attendues.

Méthodologiquement, le budget 2016 a été établi en tenant compte des quatre sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle. Cela offre un degré de détails performant avec les avantages d'une comptabilité analytique.

Le budget présenté est donc précis, fondé sur des éléments connus et largement maîtrisés à ce jour.

Les recettes :

La région est en pleine croissance. Avec la mise à jour des chiffres de 2014, sur l'ensemble des 18 communes du SDIS Nyon-Dôle nous comptons 1133 nouveaux habitants (soit au total 43'633 habitants). Si cela représente une recette supplémentaire de CHF 46'820.-, les besoins, comme les secours, sont également en augmentation.

Les montants et les critères de facturation, validés par le comité de direction de l'association SDIS Nyon-Dôle, permettent également une augmentation des recettes liée aux facturations directes pour certains types d'interventions, ou de manifestations.

Il est à relever que la révision des comptes 2014 a mis en lumière l'obligation d'être soumis à la TVA pour certaines facturations directes. Le choix s'est porté sur la méthode du taux forfaitaire à 6,1%.

L'augmentation totale des revenus (hors augmentation des habitants) est budgétée à 4.1% soit CHF 30'906.-.

Les charges :

Dans les postes importants on peut citer les jetons de présence (650-3003), les salaires du personnel auxiliaire (650-3012) et les soldes (650-3013) qui sont tous les trois en légère baisse cette année. Si les exercices, les gardes, les formations cantonales ou encore les manifestations peuvent être planifiés et quantifiés, il en est bien évidemment autrement des heures d'interventions.



Une structure permanente pour soutenir et encourager le volontariat :

La principale augmentation de charges est liée au personnel permanent. En effet, un poste supplémentaire est mis au budget 2016 afin de renforcer la structure permanente. Cette structure, présente en caserne de Nyon depuis plusieurs années, se voit fortement sollicitée depuis la création de l'association. En trois ans elle a vu doubler l'effectif à gérer. Elle a atteint aujourd'hui ses limites.

Les sapeurs-pompiers dits « permanents » sont essentiels au maintien de la milice, d'autant plus que les tâches dévolues au personnel en place ont augmenté depuis la création du SDIS Nyon-Dôle. Les sapeurs pompiers volontaires sont déjà fortement sollicités pour la formation et plus encore pour les interventions.

Le support des permanents permet d'alléger la charge des volontaires, et évite également de mobiliser des sapeurs-pompiers pour des petites missions. Les permanents effectuent à eux seuls plus de la moitié des interventions en journée (une centaine). Cela s'inscrit dans la clause de confiance et d'éthique signée avec les employeurs de nos intervenants et qui nous engage à ne les alarmer, en journée, que lorsque cela est indispensable.

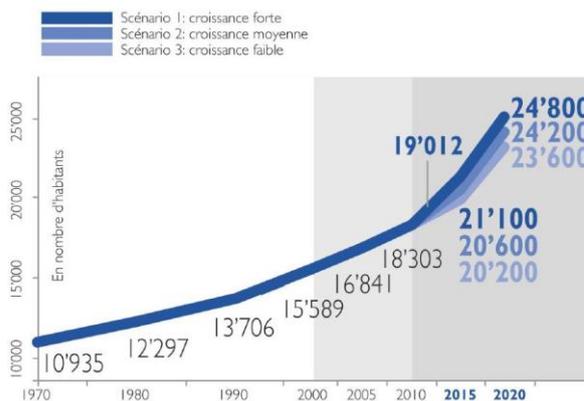
Les tâches à réaliser et la disponibilité nécessaire pour les accomplir n'étant plus entièrement compatibles avec un système basé uniquement sur la milice, tous les centres régionaux du canton ont vu le nombre de leurs sapeurs-pompiers permanents grandir.

Actuellement :

SDIS Riviera	9 sapeurs-pompiers permanents	(76'000 habitants)
SDIS Nord-Vaudois	8.5 sapeurs-pompiers permanents	(48'000 habitants)
SDIS Nyon-Dôle	4 sapeurs-pompiers permanents	(43'000 habitants)

Afin de permettre un fonctionnement idéal dans la répartition des tâches à effectuer la journée, pour garantir une suppléance entre les postes et également pour permettre une récupération correcte des heures de piquets (18h/semaine effectuées à bien plaisir par chaque collaborateur permanent), un effectif de 6 sapeurs-pompiers permanents serait nécessaire pour assurer l'ensemble des tâches à accomplir en journée.

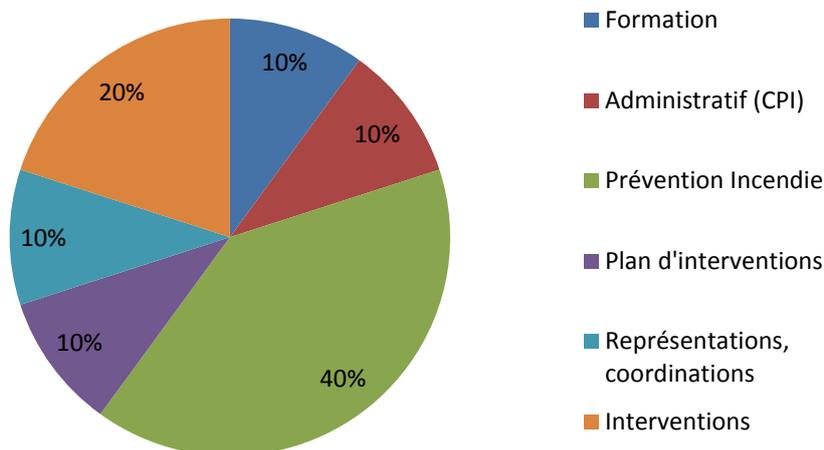
Les prévisions d'augmentation de la population dans la région dans les 5 ans à venir sont particulièrement élevées. Nyon et son district connaissent la plus forte croissance démographique et économique du canton. Par exemple, les nouvelles et importantes constructions qui prennent place sur le territoire de la ville de Nyon, comme les immeubles de Morâche, Petite Prairie et tout prochainement Marans-Couchant, généreront une augmentation de plus de 5000 habitants d'ici 5 ans.



Ces nouveaux habitants représenteront une source de revenus supplémentaires pour le SDIS. Ce qui nous permet d'envisager sereinement le renforcement de la structure permanente qui se réalisera sur deux ans. Un poste de sapeur-pompier permanent avec la fonction de responsable prévention pourra être engagé début 2016, tandis qu'un deuxième permanent viendra compléter l'équipe en 2017.

Actuellement la prévention est prise en charge par le responsable administratif, appuyé par le commandant. Ce dicastère devient de plus en plus lourd en termes de nombre de dossiers à traiter, mais également en tâches administratives à assurer. La création d'un poste dédié à la prévention, permet non seulement la prise en charge complète de ce dicastère, mais encore de libérer le responsable administratif de cette partie du travail, ce qui lui permettra de reprendre le solde du travail administratif (saisie des rapports d'intervention, facturation, etc...) actuellement effectué par des sapeurs-pompiers volontaires.

Répartition du temps de travail du responsable prévention :



Amélioration prévue dans le fonctionnement du SDIS :

- Atteinte de la couverture en sapeurs-pompiers permanents nécessaire, soit 5, puis 6 en effectif complet, et 3 au minimum ;
- Augmentation des critères d'interventions effectuées par les permanents;
- Reprise du travail de prévention actuellement effectué par le responsable administratif, permettant à ce dernier d'augmenter la prise en charge des dicastères administratifs (saisie des rapports d'intervention, facturation, partage du travail administratif entre 2 personnes) ;
- Regroupement de tous les éléments de prévention incendie, (dossiers de mise à l'enquête, visites de chantier, manifestations, formation prévention incendie, etc.) ;
- Diminution des heures d'auxiliaires à moyen terme (500 heures) ;
- Garantir la fonction de chef d'intervention la journée ;
- Combler les retards dans les groupes d'interventions (circulation) ;
- Garantir la transmission des connaissances (expérience, ancienneté par rapport aux jeunes dans les groupes) ;
- Suppléance avec le responsable administratif.

Estimation financière:

L'accroissement de la population laisse présager une progression des recettes fiscales pour 2016. L'évolution du nombre d'habitants sur Nyon et sa région est maintenant une certitude. En 2016, rien que la première phase de réalisation du quartier de la Petite Prairie va amener 1000 nouveaux habitants à Nyon. Avec 1000 nouveaux habitants nous pouvons compter sur CHF 46'000.- de revenus supplémentaires pour l'association intercommunale.

Le coût d'un EPT (équivalent plein temps), charges comprises, est estimé à CHF 100'000.- par an. A moyen terme, la diminution du nombre d'heures d'auxiliaire permettra une économie de CHF 12'150.- La dépense effective pour un EPT supplémentaire, déduction faite du coût des auxiliaires, est de CHF 87'850.-. Par conséquent, sans tenir compte des revenus supplémentaires liés à l'augmentation des habitants, le coût d'un EPT équivaut à CHF 2.07 par habitant.

Les postes de permanents sont inscrits dans le compte 650-3185-03. Ces derniers étant employés par la ville de Nyon, l'association rembourse chaque mois à l'employeur un montant équivalent aux salaires versés.

Le budget 2016 reprend les montants des salaires versés en 2015 par la commune de Nyon, ajoute le poste supplémentaire et englobe les augmentations liées aux annuités et au coût de la vie.

Prestations facturées au SDIS

Le budget tient également compte des montants qui seront facturés par la commune de Nyon pour les services mis à disposition (finance, R&RH, informatique, etc.). Une convention avec la commune de Nyon règle ces éléments. Il en va de même pour les loyers des différents bâtiments, tous calculés selon les mêmes tarifs.

Dépense exceptionnelle

Pour 2016, une dépense exceptionnelle est demandée afin de perpétuer la tradition de la revue quinquennale. A chaque changement de législature, le SDIS organise une revue afin de remercier les autorités sortantes, accueillir les autorités entrantes, présenter les équipements à la population, et enfin rassembler l'entier des sapeurs-pompiers du SDIS ainsi que leurs compagnes lors d'une soirée. Pour la première fois, cette manifestation regroupera les 18 communes du SDIS.

Prise en charge des assurances

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'entier du portefeuille d'assurances a été revu par un courtier pour être repris par l'association. Il est apparu que la commune de Nyon ne facturait pas jusqu'ici les assurances véhicules à l'association. Le montant de CHF 26'000.- est donc mis en augmentation des charges sur le budget.

Dans le futur, le renouvellement des véhicules, du matériel ou encore d'infrastructures comme les portes sectionnelles devront obligatoirement être pris en charge par l'association. Afin d'anticiper sur ces investissements futurs, CHF 35'000.- ont été attribués cette année au fonds de renouvellement qui permettra de réaliser, le moment venu, ces investissements.

L'augmentation totale des charges est budgétée à 6.5% (Frs 168'125.-).

Un budget qui soutient la milice

En tout état de cause, le budget ci-dessus, répond aux besoins du corps de sapeurs-pompiers dont l'engagement et la qualité des interventions n'est pas à démontrer. Le comité de direction est convaincu qu'avec un poste supplémentaire de permanent en 2016, puis un deuxième en 2017, il prévient une surcharge et un découragement qui pourraient subrepticement s'installer en péjorant le fonctionnement du SDIS, la vie professionnelle et les responsabilités familiales n'étant pas toujours compatibles avec un engagement de milice de plus en plus exigeant.

Cet appui aux permanents en place et aux sapeurs-pompiers engagés, ne péjorera pas les budgets de nos communes puisque l'augmentation du nombre d'habitants permettra de compenser la charge financière de ces postes. De plus, il marque auprès du corps de sapeurs-pompiers, l'intérêt et le soutien des 18 communes partenaires de leur mission indispensable auprès de la population.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

vu le préavis No 12/2015 du comité de direction du 30 juin 2015 sur le budget 2016,

ouï le rapport de la commission de gestion et finance chargée de l'étude cet objet

attendu le ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

d'approuver le budget 2016 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'Association SDIS Nyon-Dôle dans sa séance du 30 juin 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

La présidente



Elisabeth Ruey-Ray

La secrétaire



Nathalie Haab